

Pétro-Canada

plupart d'entre nous savent que les sociétés pétrolières privées ne feraient pas de prospection dans tous ces domaines à moins que cela ne soit très payant; cela est évident.

● (1630)

Une voix: Elles pourraient cependant le faire à bien meilleur compte.

M. Railton: C'est dans cette activité que le gouvernement doit s'engager. Même si l'on a affecté une certaine part des deniers publics à Pétro-Canada, même si le prix du pétrole et du gaz doit augmenter pour permettre à Pétro-Canada de réaliser tous ses projets, cela nous assurera l'autonomie en matière d'énergie. Il semble n'y avoir aucune autre façon d'y parvenir.

Pour ma part, je crois que le gouvernement devra hausser le prix de l'énergie à tel point que notre taux d'inflation continuera de rivaliser avec celui d'autres pays occidentaux. Le prix que nous fixons pour l'énergie devrait être uniformisé dans tout le pays, dans la mesure du possible, sauf pour les frais de distribution. Il devrait aussi, autant que possible, être maintenu au-dessous des coûts mondiaux. A ce propos, les coûts mondiaux semblent devoir continuer de monter. Je ne peux rien prévoir d'autre. Malheureusement, cela prouve de façon presque certaine que nous devons nous attendre à voir durer encore l'inflation, mais cela justifie aussi notre politique visant à nous assurer le plus longtemps possible l'autonomie en matière de combustibles fossiles.

Pour terminer, j'aimerais dire qu'en adoptant le bill C-8, nous allons concrétiser la participation du gouvernement à l'industrie pétrolière, à titre de concurrent, mais aussi de chef de file. Nous allons aussi contrôler l'affectation des dépenses dans ce domaine. Plus important encore, peut-être, nous pouvons fixer le prix du pétrole et du gaz dans tout le pays et nous sommes en mesure de réglementer ou de mettre en usage les divers types d'énergie selon les besoins, le bon sens et le sens pratique.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé très intéressantes les remarques que le député de Welland (M. Railton) a faites au stade de la troisième lecture, particulièrement lorsqu'il a déclaré qu'il n'était pas socialiste et ne croyait pas à la doctrine socialiste. Si le député était sincère lorsqu'il a prononcé ces mots, je me demande comment il peut se déclarer en faveur de ce bill en particulier, puisque celui-ci n'a d'autre but que de satisfaire ceux qui sont par conviction portés à augmenter la participation de l'État dans tous les secteurs de l'industrie et désirent vivement y parvenir.

On ne nous a donné aucune raison, au comité, au stade de la deuxième lecture, hors de la Chambre ou ailleurs, pour justifier le genre de dépenses qu'exige ce bill, si ce n'est qu'il est désirable de faire intervenir l'État dans le secteur privé. Je dirai que quiconque pense de cette façon a des tendances socialistes, et, par conséquent, je me demande pourquoi le député d'en face défend un tel point de vue.

Ce n'est pas la première fois que j'interviens sur ce bill, ou sur la question qui est en cause.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous en avez parlé une bonne centaine de fois, si je ne me trompe.

M. Andre: La raison pour laquelle j'ai cru qu'il m'était nécessaire d'intervenir si souvent au sujet de ce bill, c'est

[M. Railton.]

qu'au cours de mes études et de l'exercice de ma profession d'éducateur, j'ai appris combien il est vrai que lorsque les gens sont lents à comprendre, il faut sans cesse répéter. Eventuellement, vous en trouverez, il va sans dire, qui ne comprendront jamais et alors vous devez abandonner.

Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes parvenus à une étape où nous devons abandonner ce bill et ne pas aller plus loin. Les dernières étapes du bill C-8 sont prévues pour aujourd'hui, et une fois que les députés et les gens de l'autre endroit en auront réglé le sort en un tournemain, le bill deviendra loi. Il s'ensuivra que les Canadiens devront verser quelque 1.7 milliard de dollars au capital social de cette société nationale des pétroles. Comme le disent les vignettes les plus récentes qu'on appose aux pare-chocs à Calgary: «Si vous aimez le service postal, vous aimerez aussi Pétro-Canada».

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: En toute sincérité, j'espère que cet épisode des dernières étapes de l'étude du présent bill ne se répétera pas de sitôt. Cet épisode a probablement débuté avec la parution d'un document intitulé *Politique canadienne de l'énergie, Phase I*, à l'été de 1973, et, pour être plus précis, en juillet, il y a exactement deux ans. Ce document renferme un chapitre qui traite de la question d'une société nationale des pétroles et donne une analyse raisonnable et juste des avantages et des inconvénients. Le document prouve clairement à tout observateur ou lecteur raisonnable et impartial qu'une société nationale des pétroles n'est pas souhaitable et que c'est là une façon imprudente de dépenser l'argent du contribuable.

Le document qui a été publié par le ministre actuel de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) il y a à peine deux ans établit qu'une société nationale des pétroles est quelque chose d'indésirable. Quelques mois plus tard, le 6 septembre 1973, le premier ministre (M. Trudeau) annonçait que le gouvernement avait décidé de créer une société nationale des pétroles. Étant donné ce document publié par le gouvernement, selon lequel pareille société n'est ni nécessaire, ni sage, pourquoi donc le gouvernement a-t-il pris cette nouvelle décision? Aucune nouvelle preuve, mais pas une seule, n'a été apportée alors, ou depuis, en dépit de mes questions répétées et de celles de nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre, à l'appui de cette nouvelle décision du gouvernement. On n'a fourni rien de nouveau en fait de raisons, de données, d'arguments.

Quelle façon épouvantable de prendre des décisions qui supposaient à l'origine des décaissements de 1.5 milliard de dollars, décaissements aujourd'hui estimés à 1.7 milliard. Le document du gouvernement donnait à entendre que la chose n'était pas indiquée, mais, en dépit de cela, le gouvernement décide de créer cette société aux frais des contribuables, au coût de 1.7 milliard de dollars, sans même fournir de nouvelles données ou de nouveaux renseignements à l'appui de sa décision. C'est une façon épouvantable de gouverner un pays, de prendre des décisions. Cette façon de procéder me renverse.

C'est à cause de cette situation que nous n'aurons jamais plus, j'espère, à connaître pareille expérience dans ce genre de prise de décision. On n'a donné aucune raison pour justifier une décision qui va directement à l'encontre du document selon lequel il serait déraisonnable de créer une société nationale des pétroles. Lorsque nous avons demandé le pourquoi de cette décision, on nous a donné des réponses semblables à celle que s'est attirée le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) à l'étape du